

<http://www.zenit.org/article-17260?l=french>

ZF08021105 - 11-02-2008 Permalink: <http://www.zenit.org/article-17260?l=french>

Algérie : Un prêtre catholique condamné pour avoir prié

L'Eglise d'Algérie bouleversée

ROME, Lundi 11 février 2008 (ZENIT.org) - En Algérie, un prêtre catholique a été condamné par le tribunal d'Oran à un an de prison avec sursis pour avoir « célébré un rite dans un lieu non reconnu par le gouvernement », explique le quotidien catholique italien « Avvenire ». Radio Vatican reprend elle aussi la nouvelle.

Le P. Pierre Wallez, français, est sanctionné en vertu de la nouvelle loi sur « l'exercice des pratiques du culte non-musulman ».

Certes, en Algérie, l'islam est religion d'Etat mais la liberté de culte est garantie par la constitution.

Or, depuis mars 2006 l'Eglise catholique d'Algérie était dans l'expectative, après l'adoption par le Parlement algérien d'une loi punissant le « prosélytisme » par la prison ferme et une amende pouvant aller de 500.000 à un million de dinars (5.000 à 10.000 euro). La loi comprend la production d'images, la diffusion de publications, ou cassettes audio ou vidéo.

Mgr Henri Teissier, archevêque d'Alger, disait alors espérer que les autorités sachent faire la différence entre dialogue et propagande.

Il a confié au micro de Radio Vatican que « la chose qui surprend le plus est que la condamnation a été émise parce que le prêtre avait rendu visite à un groupe de chrétiens du Cameroun : il n'avait pas célébré de messe, il avait seulement prié avec eux, le 29 décembre 2007, juste après Noël ».

L'archevêque se dit bouleversé, même si la prison n'a pas été effective, mais il souligne en même temps que l'Eglise locale est très appréciée pour sa contribution au bien de la société algérienne.

Un jeune médecin algérien a été pour sa part condamné à deux ans de prison ferme officiellement parce qu'il avait utilisé des médicaments du dispensaire public qu'il dirigeait dans le bidonville des immigrés de Maghnia

« Des médicaments payés régulièrement par la Caritas », expliquent des sources catholiques qui dénoncent « les graves difficultés que la communauté catholique a dû affronter et continue d'affronter ces derniers mois ».

Les tracasseries vont du refus des visas au retrait du permis de séjour, comme en novembre dernier à 4 jeunes prêtres du Brésil venus travailler avec les immigrés africains de langue portugaise.

L'actuelle Église d'Algérie puise son origine dans l'ancienne Église d'Afrique, explique ce site en ligne qui indique aussi les services rendus.

Celle-ci a fait son apparition dans l'histoire en 180 avec la « passion des martyrs scillitains », un des premiers documents en langue latine de l'Église.

Les vicissitudes de l'histoire ont donné des visages très variés à cette Église. Florissante aux premiers siècles, malgré les persécutions, elle connut son apogée aux 4ème/5ème siècles avec la figure de saint Augustin.

À partir du 7ème siècle, l'islam s'installa progressivement et, au 12ème siècle, l'Église instituée avait disparu de cette région. Malgré tout il y eut toujours des témoins de l'Évangile (marchands, esclaves, aumôniers, ...).

Elle revint au 19ème avec la présence française. De cette époque datent les quatre évêchés actuellement en place : Alger, Oran, Constantine et Laghouat qui englobe tout le sud du pays.

L'indépendance de l'Algérie en 1962 et le concile de Vatican II ont marqué un tournant dans son histoire et l'ont aidée à forger son visage actuel. Minoritaire dans une société de tradition musulmane, elle se veut « Une Église de la rencontre ».

© Innovative Media, Inc.

L'accord préalable écrit de l'éditeur est nécessaire pour toute reproduction des informations de ZENIT.

Thèmes:christianisme islam Clés indexées:liberté religieuse prison algérie